

12225 Code INSEE	ST GEORGES DE LUZENCON Commune
---------------------	-----------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Didier CADAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 361 813.30 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Contre 0 Pour 14

Abstention 3
 M. BEAUMONT, M. CARNAC,
 M. GAUFFRE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	296 326.41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	65 486.89 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	361 813.30 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-165 823.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-34 539.37 €
Besoin de financement F	=D+E -200 363.25 €
AFFECTATION = C	=G+H 361 813.30 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	200 363.25 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	161 450.05 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Didier CADAUX, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 09/04/2024 et de la publication le 09/04/2024.

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, le 04/04/2024.

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
 012-211202254-20240404-20240404_013-DE
 Reçu le 11/04/2024



*M. Didier CADAUX
le Maire*